DEPARTEMENT de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté du 25 mai 2020
N°2020-007

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION A UN ADJOINT

Le Maire de Savignac de l'Isle,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Philippe DUFOUR en qualité d'adjoint au Maire ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Philippe DUFOUR, adjoint au Maire à compter du 25 mai 2020.

ARRÊTÉ

Article 1 : En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Philippe DUFOUR, adjoint au Maire, est délégué aux affaires liées à l'urbanisme et juridique de la commune, et assurera en nos lieu et place, et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions concernant l'urbanisme, et les affaires juridiques.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Philippe DUFOUR, adjoint, à l'effet de signer les documents concernant les affaires liées à l'urbanisme et juridique. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le divisionnaire des finances publiques de la trésorerie de Coutras.

Fait à SAVIGNAC DE L'ISLE, le 25 mai 2020

Le Maire,

Chantal GANTCH.

MAIRIE - 17 Le Bourg 33910 SAVIGNAC DE L'ISLE – Tél/Fax : 05 57 84 25 90 / 09 66 95 25 90 –
Site internet : -www.mairie-savignacdelisle.fr - Mél : mairie-de-savignac@wanadoo.fr
Secrétariat ouvert : Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi de 14h00 à 17h30